



Règlement officiel du jeu Facebook - Abbaye de Noirlac

> Société organisatrice

Le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre-Loire organise à partir du 19 septembre 2020, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

> Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure physique résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice.

La société organisatrice précise que toute personne mineure ne peut participer. Toute participation incomplète, inexacte, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle ou entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation ou l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera constatée, sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination des participants.

> Modalité du jeu

Le principe et l'organisation du jeu sont les suivants:

A partir du 23 septembre inclus, 3 participants au jeu concours seront désignés grands gagnants. Chacun d'entre eux remportera 2 places pour assister à l'événement L'étonnante soirée, ayant lieu le Samedi 26 septembre 2020, à l'Abbaye de Noirlac.

> Election du vainqueur

Les vainqueurs seront ainsi désignés le 23 septembre. Si dans les 3 jours suivant la notification Facebook, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la société organisatrice, (envoi du message privé avec les coordonnées) il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

> Envoi du lot

Le lot sera envoyé gracieusement aux gagnants par courriel sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées à la société organisatrice (Nom, prénom, téléphone portable, adresse email de chacun des participants à l'événement). L'envoi du lot sera envoyé par le/la responsable de l'Abbaye de Noirlac dans un délai de 24 heures à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

> Extrait de règlement

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par ou associé avec Facebook. Jeu gratuit sans obligation d'achat valable à partir du 19 septembre 2020, depuis Facebook. Le présent règlement peut être consulté en ligne sur le site Internet de l'Interprofession des Vins du Centre-Loire.